



Les Attachés d'Administration de l'État



Photos : Médiathèque Terra

Les attachés d'administration de l'État sont des fonctionnaires de l'État appartenant à un corps d'encadrement de catégorie A. Ils travaillent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques ministérielles et interministérielles, au service d'une multitude d'employeurs.

Des parcours dynamiques et diversifiés, des compétences multiples

Les fonctions

Les attachés d'administration de l'État exercent leurs fonctions en administration centrale, dans les services déconcentrés, dans les services à compétence nationale, au sein des établissements publics de notre pôle ministériel, ainsi que dans les structures interministérielles.

Un corps attractif qui se caractérise par la diversité des fonctions exercées tant dans les domaines de l'administration générale (ressources humaines, juridiques, communication, budgétaire, financier, ...) que dans l'ensemble des domaines d'intervention du pôle ministériel (aménagement, écologie, environnement, habitat, politique de la ville, maritime, transports, urbanisme, ...).

Un corps interministériel qui offre la possibilité à ceux qui le souhaitent de servir l'État au sein de différents ministères. C'est l'un des nombreux atouts de l'attaché d'administration qui peut aller d'un ministère à un autre sans passer par la voie du détachement, puisqu'il est membre d'un corps interministériel à gestion ministérielle (CIGEM).

Cf. Décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État

Zoom sur le CIGEM qui offre des opportunités de carrières

28 000 cadres, dont 3 385 en activité au sein du pôle ministériel, évoluent dans les services des ministères employeurs adhérents au CIGEM.

La mobilité d'un ministère à l'autre est facilitée et s'effectue en position normale d'activité (PNA).

Le corps des attachés se compose de 3 niveaux de grade :

- Attaché(e) d'administration de l'État (AAE) - 1^{er} niveau
- Attaché(e) Principal(e) d'administration de l'État (APAE) – 2^{ème} niveau
- Attaché(e) d'administration Hors classe de l'État (AAHC) – 3^{ème} niveau

Le recrutement



La diversité des missions exercées ainsi que les différentes postures d'encadrement confiées aux attachés au sein de l'administration, témoignent de la diversité des profils recherchés pour lesquels le pôle ministériel mobilise l'ensemble des modalités de recrutement suivantes :

→ **Accès par les IRA** : 5 instituts régionaux d'administration (IRA) situés à Bastia, Lille, Lyon, Metz et Nantes forment les attachés. Les concours offrent chaque année plus de 800 postes répartis sur 2 promotions, affectées au 1^{er} mars et au 1^{er} septembre.

Cette formation a pour objectif d'accompagner les nouveaux attachés d'administration de l'État dans l'acquisition et le développement d'un socle commun de connaissances et de compétences, dans la perspective de construire un parcours professionnel dynamique et diversifié, ouvert aux différents environnements.

Au terme d'un **parcours de formation de 12 mois rémunéré**, comprenant une période d'enseignement en institut d'une durée de **six mois** et une période en service de **six mois** également, les attachés d'administration de l'État ont vocation à être titularisés. Ils choisissent leur premier poste au cours du 5^{ème} mois de formation en institut, en fonction du rang obtenu dans le cadre des épreuves de classement et débutent sur ce poste au 7^{ème} mois de leur parcours.

Durant leur second semestre de formation, ils sont accompagnés par l'école et un conseiller mobilité carrière du pôle ministériel, en tant qu'élèves de l'institut pendant les 2 premiers mois et en tant que fonctionnaires stagiaires au sein du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat pendant les 4 mois qui suivent. La décision de titularisation relève à ce titre de l'employeur.

Pour en savoir plus :

<https://www.fonctionpublique.gouv.fr/score/ecoles-de-formation/ira-et-ena/ira>

→ **Promotions internes** : agent de catégorie B, vous pouvez intégrer le corps des attachés d'administration de l'État, en vous présentant à l'examen professionnel par concours interne, ou par promotion au choix à travers la liste d'aptitude.

Pour en savoir plus :

<https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr>

→ **Autres voies de recrutements** : l'accès au corps des attachés est ouvert aux anciens militaires (CNOI, emplois réservés), aux travailleurs en situation de handicap (art. 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984) ou par détachement entrant.

Pour rejoindre le pôle ministériel, consulter les offres d'emploi sur :

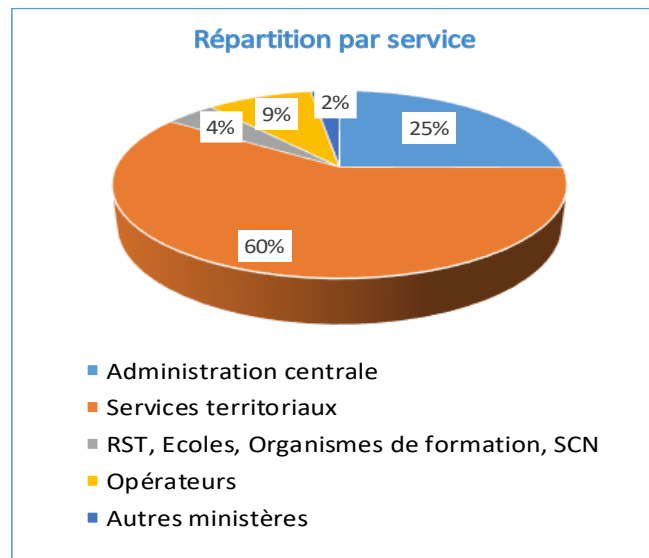
<https://www.recrutement.developpement-durable.gouv.fr>

<https://place-emploi-public.gouv.fr/>

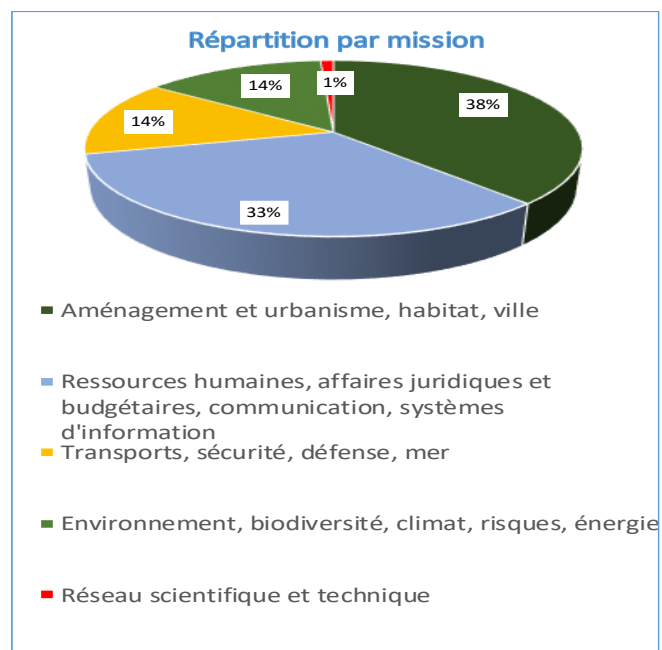
Les attachés au sein du pôle ministériel

Au sein du pôle ministériel, 3 385 attachés (62% de femmes et 38% d'hommes) exercent leurs missions dans l'ensemble des structures nationales, régionales et départementales de nos ministères ainsi que dans d'autres organisations.

Parmi ces employeurs, les quelques 100 établissements publics sous tutelle du pôle ministériel sont des acteurs majeurs de la mise en œuvre des politiques publiques.



Les attachés interviennent dans des domaines métiers variés en tant que chef(fe) de projet, chargé(e) de mission ou d'études. Ils sont également amenés à le faire en encadrant des équipes en tant que responsable ou adjoint(e) d'une entité (unité, pôle, division, bureau, mission, service, ...).



Source : données statistiques DRH/PPS1

Zoom sur la formation continue

Au cours de leur carrière, les attachés peuvent se former à de nouveaux métiers, développer leurs compétences ou préparer des examens et concours.

Pour consulter les offres de formation : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

La rémunération

La rémunération globale évolue en fonction du grade, de l'échelon, du niveau de responsabilité et du poste tenu.

- En école : pendant les 8 premiers mois de leur formation, les élèves externes ont une rémunération nette de 15 300€ annuels.
- 1er poste : dès le 9ème mois de la formation, leur rémunération est établie par le ministère employeur, en fonction des règles statutaires du corps d'accueil et intègrent des éléments indemnitaires. La rémunération annuelle nette d'un agent issu du concours externe est alors comprise entre 25 000€ (service déconcentré) et 29 700€¹ (administration centrale et service déconcentré d'Ile de France).
- Fin de carrière : un attaché d'administration hors classe peut percevoir une rémunération annuelle nette comprise entre 57 300 € (service déconcentré) et 62 000 € (administration centrale et service déconcentré d'Ile de France).

Les perspectives d'évolution de carrière

Au sein du corps des attachés d'administration de l'État, différentes voies de valorisation sont offertes afin de construire un parcours professionnel ascendant et dynamique.

L'accès au principalat (APAE) selon 2 modalités :

- Examen professionnel

Pour en savoir plus :

<https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/>

- Tableau d'avancement

La Hors classe, 3e niveau de grade à accès fonctionnel (GRAF)

Références réglementaires : articles 19, 20 et 24 du décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État.

En outre, chaque attaché peut au cours de sa carrière passer des concours, être promu dans d'autres corps de la fonction publique, ou être détaché dans des emplois fonctionnels supérieurs (**emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, emploi fonctionnel de direction de l'administration territoriale de l'État**) et ainsi avoir de plus grandes responsabilités d'encadrement et de direction.



CONTACTS

Vous êtes attaché :

Tout au long de votre carrière, vous pouvez bénéficier d'une expertise et de conseils sur votre parcours professionnel en sollicitant le réseau du conseil à l'agent à travers : **Conseillers Mobilité Carrière (CMC)** présents dans les centres de valorisation des ressources humaines (CVRH)

- **Chargés de mission d'encadrement (CME) des attachés, des attachés principaux et hors classe**
- **Inspecteurs généraux des ressources humaines (IGRH) du CGEDD en Mission d'Inspection Générale Territoriale (MIGT) ou en administration centrale :**

Vous êtes recruteur :

Les chargés de mission d'encadrement sont à votre service pour vous conseiller dans votre recherche de profils :

secretariat.ms3p@developpement-durable.gouv.fr

¹ - Source DRH/PPS4 : ces montants intègrent une indemnité de résidence (IR) entre 0 et 3 % mais ne tiennent pas compte d'éléments spécifiques (Supplément familial de traitement - SFT, nouvelle bonification indiciaire - NBI,...)